



## La nationalité française !?

Par **mednb31**, le **16/09/2014** à **18:03**

Bonjour à vous,  
je me présente j suis algérienne j ai 23 je veux demander des renseignements il y a 2 mois j ai reçu le document d'État civil de mon père qui prouve que il est né français ( il est né au Maroc en 1951 ) même son père il est indiqué comme un français ; a ce que je peux demandé la nationalité français sans que mon père la demande si oui quel sont les démarches a suivre .  
Merci

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2014** à **16:57**

Bonjour

pour avoir la nationalité française il faut qu'au moins un des parents AIT la nationalité française. Si la nationalité française n'a pas été demandé elle n'est pas acquise.